



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 7 du mois d'octobre (07.10.2024) à 14 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 30 septembre 2024, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°10/2024-06 AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE DOSSIER EARL PLAZEN

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 15, soit 492 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), M. Josian PALACH (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visio-conférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. RAYNAL Jean-Paul (Délégué suppléant), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 2, soit 82 voix	Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX, Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme LE CORRE
Nombre de membres absents excusés : 3, soit 81 voix	M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme BOURDONCLE.

Vu le Code de l'environnement, article L. 211-7 ;
 Vu le Code rural, article L. 151-36 ;
 Vu le Code de l'environnement, article L. 132-2 ;
 Vu le Code général de collectivités territoriales, article L.1311-13 ;

Vu la Charte « Stratégie départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création de retenues individuelles de substitution » du 26 mars 2021 ;
 Vu l'avenant n°1 à la Charte « Stratégie départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création et l'optimisation de retenues individuelles et semi-collectives de substitution » signé le 7 mai 2024 ;
 Vu l'avis favorable du Comité de pilotage de la Charte, réuni le 7 mai 2024, sur le projet EARL PLAZEN et sur le Contrat d'Obligation Réelle Environnementale associé ;
 Vu la délibération n° 05/2024-04 en date du 24 mai 2024 portant approbation du dossier EARL PLAZEN et de son Contrat d'Obligation Réelle Environnementale ;
 Vu le marché public de travaux passé en procédure adaptée, relatif à l'agrandissement d'une retenue de substitution au titre de la Charte, sur le site 1 : EARL PLAZEN ;

Suite à la validation en Comité de pilotage du dossier de la EARL PLAZEN, le 7 mai 2024 afin de porter la capacité de sa retenue à 13 909 m3 par des travaux d'agrandissement, le Comité syndical a acté par délibération n° 05/2024-04 un programme de travaux assorti d'un budget prévisionnel.

Suite au lancement du marché public de travaux correspondant, ce budget prévisionnel doit être revu à la hausse.

- **Programme des travaux et Budget prévisionnel :**

Type d'opérations	Coût unitaire HT	Coût unitaire TTC	Nombre d'opérations	Coût total TTC	Part Agence de l'Eau	Part CD 82	Part EPCI	Part Propriétaires
Agrandissement	157 000	188 400	1	188 400	131 880	14 130	4 710	37 680
MOE / Etudes	38 500	46 200		46 200	32 340	13 860	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT	195 500	234 600		234 600	164 220	27 990	4 710	37 680

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le nouveau budget prévisionnel relatif au projet de la EARL PLAZEN ;
- **SOLLICITE** auprès des co-financeurs (Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, EPCI concernée, propriétaire concerné) les subventions et participations nécessaires à la réalisation du programme de travaux, conformément aux montants ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et réaliser toutes les formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **09 OCT. 2024**

Et de la publication le **14 OCT. 2024**

Fait à Montauban, le 7 octobre 2024

Le Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE DOSSIER EARL PLAZEN

Identifiant unique de l'acte :	082-200061257-20241007-10202406-DE
Numéro d'acte :	10202406
Date de décision :	07/10/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	8-8-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Environnement)
Fichier acte :	10 2024 06 Ajustement plan de financement dossier EARL PLAZEN.pdf
Collectivité émettrice :	TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT
Acte transmis par :	Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte :	09/10/2024 10:57:12
Date de réception de l'AR :	09/10/2024 10:57:32